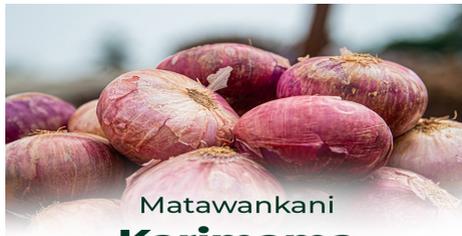




REPUBLIQUE DU BENIN  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE  
LOCALE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE L'ALIBORI  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE KARIMAMA  
**MAIRIE DE KARIMAMA**



## SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



Matawankani  
**Karimama**



#DestinationBenin  
@GouvBenin

# Vision

« Karimama est en 2030, une commune rési-liente, bien gouvernée et aménagée, ouverte à économie compétitive où tous les citoyens sont unis et ont équitablement accès à des services publics de qualité dans un environnement sain, sécurisé et durable »



## 1- MOT DU MAIRE

La loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en son article 30 dispose que « la commune élabore, adopte et veille à la mise en œuvre des documents de planification de développement... dont le Plan de Développement Communal (PDC) ». En effet, le PDC exprime les priorités retenues par l'ensemble des composantes sociales de la commune. Il constitue un instrument de cadrage de la politique communale et de mise en œuvre des actions de développement à court et moyen termes par le Conseil Communal (CC) et portées par tous.

Le PDC est l'émanation des aspirations des populations. En dépit des réformes en cours qui repartissent désormais la gestion des communes entre les élus représentant des populations et les cadres techniques, le PDC permet d'atteindre l'objectif principal de la décentralisation qu'est le bien-être de la population à la base. L'évaluation du PDC3 révèle l'effort consenti et de nombreuses actions non encore exécutées. Avec les réformes opérées dans le secteur de la décentralisation, c'est le moment plus que jamais de conjuguer les efforts (Elus, cadres techniques, populations, OSC, PTF, etc.) en vue d'un développement économique social et inclusif de la commune de Karimama. C'est donc dans le but de se conformer à ces exigences du code de l'administration territoriale et au regard des enjeux de développement de la commune, que le Conseil Communal a autorisé, par délibération N°58/020/M.CKM/SG du 23 mars 2021 (voir annexe 1), l'élaboration du Plan de Développement Communal de quatrième génération (PDC4). Dans le cadre de cette élaboration la commune a bénéficié de l'accompagnement technique de l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA), de la Direction Départementale du Développement de l'Alibori, de la préfecture de l'Alibori puis de l'appui financier de la coopération Suisse au Bénin et d'autres Partenaires comme Adapt Wap, DEDRAS ONG, SOS Savane ONG, du projet LoCAL et GIZ.

L'élaboration du présent plan de développement communal est le résultat d'un long et édifiant processus dont l'heureux aboutissement traduit cette volonté affirmée et soutenue du Conseil Communal d'une part et la mobilisation effective de tous les acteurs impliqués dans toutes les phases du processus d'autre part. Notre PDC 4<sup>ème</sup> génération ambitionne d'activer à nouveau le développement socio-économique culturel environnemental durable et résilient de notre commune avec des projets très ambitieux pour réaliser notre vision qui est « **Karimama est en 2030, une commune résiliente, bien gouvernée et aménagée, ouverte à économie compétitive où tous les citoyens sont unis et ont équitablement accès à des**

**services publics de qualité dans un environnement sain, sécurisé et durable ».**

Notre vision de développement ressort d'un certain nombre de documents de planification notamment les Objectifs du Développement Durable (ODD) 2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), le Plan National de Développement (PND, 2018-2025) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026). Notre PDC 4<sup>ème</sup> génération est soutenu par quatre programmes de développement que sont :

1. Promotion de l'économie locale ;
2. Renforcement de l'accès aux services sociaux de base ;
3. Redynamisation des travaux d'aménagement et de protection des ressources naturelles pour la résilience face aux aléas climatiques ;
4. Renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale.

La mise en œuvre de ces programmes concourt à relever les défis majeurs de développement.

Mon souhait, c'est que tous les acteurs de développement puissent se sentir concernés par le défi de développement de la commune. Il s'agit des cadres à divers niveaux, artisans, producteurs, marchands, commerçants, élèves et étudiants, religieux et têtes couronnées, filles et fils de la diaspora dont je sollicite l'implication sans condition dans la mise en œuvre de ce document durant les cinq ans. Enfin, je voudrais adresser mes vifs et chaleureux remerciements à tous les acteurs non étatiques, à tous les services déconcentrés et à tout le personnel de la mairie pour leur disponibilité et leur participation active et effective au processus. Je crois fermement au développement harmonieux, inclusif et durable de notre commune à travers la mise en œuvre de ce plan de développement communal 2024-2028.

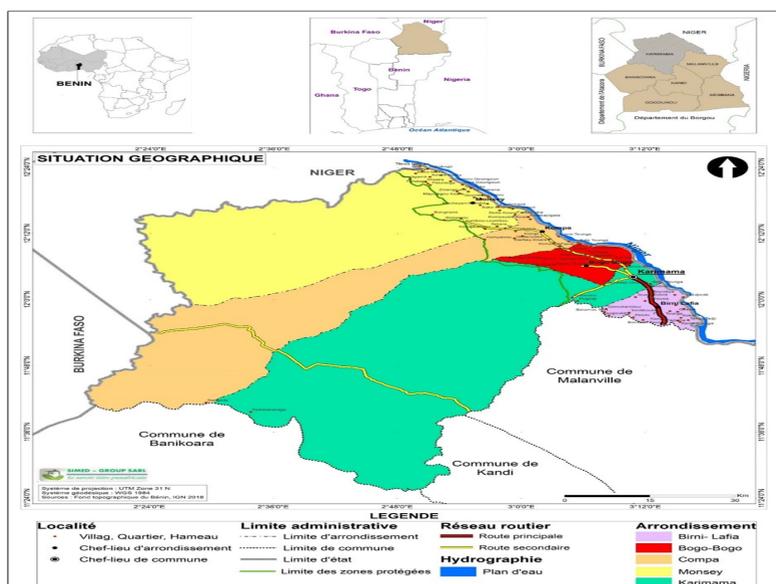
Ensemble, engageons-nous pour bâtir une commune moderne, sécurisée, résiliente attrayante et prospère !

Le Maire de la commune de Karimama



## 2- PRESENTATION DE LA COMMUNE

Etant l'une des six communes du département de l'Alibori, la commune de Karimama est située au nord-est du Bénin. Elle constitue la pointe septentrionale du Bénin. Elle est limitée au nord par le fleuve Niger (frontière naturelle), au sud-ouest par la commune de Bankoara, au sud-est par la commune de Kandi, à l'est par la commune de Malanville et à l'ouest par le Burkina-Faso. Le territoire de Karimama couvre une superficie de 6 041 km<sup>2</sup> dont 5/6<sup>ème</sup> (5 632 Km<sup>2</sup>) occupée par le Parc National W. Cette superficie représente 13,87% de la superficie du département de l'Alibori et 3,18% de la superficie nationale du Bénin. Le Parc W réduit la zone « habitable » de la commune à une bande d'au plus 15 km de large le long du fleuve Niger, soit 469 km<sup>2</sup> sur 6 041 km<sup>2</sup>. Elle est accessible par voie terrestre (piste en latérite) à partir de Guéné (43 km) et par voie fluviale sur le fleuve Niger à partir de Malanville. La figure 1 présente la situation géographique et administrative de la commune.



**Figure 1** : Situation géographique et administrative de la commune de Karimama

Sur le plan administratif, le territoire de Karimama est subdivisé en cinq (5) arrondissements à savoir : Birni-Lafia, Bogo-Bogo, Karimama, Kompa et Monsey. Il compte trente-sept (37) villages et quartiers de ville selon le nouveau découpage administratif.

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 (RGPH4), l'effectif total de la population de la commune est de 66 353 habitants dont 50,04% de femmes. La densité moyenne est de 6,49 habitants/km<sup>2</sup> ou plutôt de 84,39 habitants/km<sup>2</sup> en considérant l'espace occupé par le Parc National de W. Le nombre de ménages est de 9 168 ; c'est une population essentiellement rurale car 84,72 % de celle-ci s'adonnent aux activités agricoles.

En trente ans (1992 à 2022), la population est passée de 29 071 à 85 620 habitants soit une augmentation de 56 549 habitants, avec une augmentation annuelle moyenne de 1 885 habitants

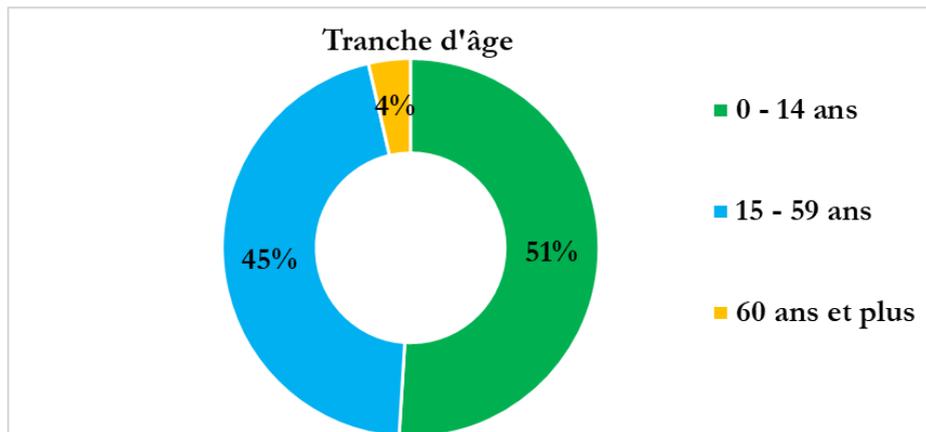
N°	Arrondissements	2013			2022		
		Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
1	KARIMAMA	11 901	6 064	5 837	15357	7 936	7 425
2	KOMPA	13 142	6 572	6 570	16958	8 601	8 358
3	MONSEY	13 090	6 429	6 661	16891	8 414	8 473
4	BOGO-BOGO	10 888	5 425	5 463	14050	7 100	6 949
5	BIRNI-LAFIA	17 332	8 659	8 673	22365	11 332	11 033
	<b>COMMUNE DE KARIMAMA</b>	<b><u>66 353</u></b>	<b><u>33 149</u></b>	<b><u>33 204</u></b>	<b>85 620</b>	<b><u>43 382</u></b>	<b><u>42 238</u></b>

**Source :** INStAD, 2013 et projection sur 2022

Bien qu'elles soient inégalement réparties au sein des arrondissements étant concentrées le long du fleuve Niger, on n'observe pas de grandes disparités entre les populations de ces arrondissements. En effet, seul l'arrondissement de Birni-Lafia est sensiblement plus peuplé (Figure 2).

La population de la commune comprend une majorité d'enfants et d'adolescents de 0 à 14 ans (33 818 individus, soit 51% de la population communale). Elle est donc très jeune.

**Figure 2** : Répartition de la population par tranche d'âge



**Source** : INStAD, 2013

### 3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4

L'approche mixte a été adoptée pour l'élaboration du PDC-4 de la commune c'est-à-dire une combinaison de l'expertise interne, des acteurs communaux constitués en comité technique d'élaboration du PDC-4 en première ligne, avec une expertise externe variée ; le tout encadré par une coordination départementale composée de la Préfecture de Kandi, de la Direction Départementale de Développement de l'Alibori et de l'Association pour la Promotion de l'inter-communalité dans le Département de l'Alibori (APIDA).

Si le processus a été conduit de bout en bout par les cadres communaux, les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des apports d'experts externes menés par un cabinet recruté par l'APIDA sur financement du programme AGORA de la Coopération Suisse et qui avait pour mission essentielle de veiller sur la forme des livrables et aussi d'aider à rechercher certaines informations et données qui n'étaient pas à proximité des acteurs communaux. Des consultants indépendants ont été mis à disposition par des projets et programmes pour renforcer l'équipe communale d'élaboration du PDC-4 pour la prise en compte des thématiques tels que les Changements Climatiques, la Gestion Durable des Terres, les Droits des filles et le Genre. Parmi ces projets et programmes ou institutions on peut citer : le Centre national de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion concertée du Complexe transfrontalier WAP (Adapt-WAP), la GIZ à travers le projet ProSilience, DEDRAS-ONG à travers son projet Fille, Santé et Sexualité financé par ERIKS une Fondation Suédoise.

Les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des renforcements des capacités en lien avec chaque thématique appuyé par les différents partenaires ; ce qui leur a permis d'être outillés techniquement pour la prise en compte des diverses thématiques dans le PDC-4 de la commune approuvé et validé par les instances nationales.

Des directions techniques du Ministère du Développement telles que la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs du Développement Durable (DGCS-

-ODD) ont également apporté des appuis directs aux membres du comité technique communale pour l'assurance qualité de la forme et du contenu du PDC mais aussi, plus spécifiquement, dans des aspects pointus comme la dividende démographique, l'arrimage du PDC-4 avec les orientations nationales en générale et des ODD en particulier.

En somme, la démarche méthodologique adoptée est basée sur les recommandations du guide de la démarche d'élaboration, de structuration et de contenu des Plans de Développement Communaux réalisé en octobre 2022, par le Ministère du Développement. Il a été question d'une approche participative et inclusive avec l'implication des acteurs à différents niveaux : les populations à la base, les services déconcentrés des ministères sectoriels, les directions centrales de l'Etat, la Préfecture de Kandi, l'APIDA, les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ; avec la prise en compte des thématiques transversales telles que : les changements climatiques, le genre, la transformation digitale, l'emploi des jeunes, le dividende démographique, la sécurité, la gestion durable des terres et l'agroécologie.

Le concert et le regard des uns et des autres sur le processus ont permis l'élaboration de ce document qui a suivi rigoureusement les phases et étapes ci-dessous :

- ◆ Phase préparatoire avec la prise de décision du Conseil Communal, la mise en place du dispositif institutionnel et du comité de pilotage ;
- ◆ Phase diagnostique qui a commencé dès l'évaluation du PDC-3 et qui comprend la revue documentaire, la collecte de données (niveau mairie, niveau des SDE, par la faveur des ateliers d'arrondissements, Etc.) et sanctionnée par le rapport diagnostic ;
- ◆ Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques et de la théorie de changement ;
- ◆ Phase de programmation ;
- ◆ Rédaction du document finale du PDC-4 ;
- ◆ Phase de validation/approbation :
  - Adoption par le conseil communal ;
  - Approbation par le Ministère.
- ◆ Phase de popularisation.

## 4- PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2013, la commune de Karimama compte 66 353 habitants dont 33 149 hommes et 33 204 femmes. En 2022, elle était de 85 620 habitants dont 43 382 hommes et 42 238 femmes. Les projections démographiques estiment l'effectif total de cette population à 92 951 habitants en 2025 et à 100 859 habitants en 2030 (Source INStad 2019). On note alors une forte croissance démographique de la commune.

En 2024, 54,10% de la population sont dans la tranche d'âge de 15-69 ans à Karimama. C'est donc une population essentiellement jeune qui peut être source de beaucoup de conflits et d'insécurité si rien n'est fait notamment leur formation et leur insertion professionnelle. Ce qui traduit comme défis à relever : la maîtrise de la poussée démographique, la gestion du territoire communal, l'employabilité de la jeunesse, le renforcement des droits des enfants, des jeunes et adolescents en matière de Droit Santé Sexuelle et Reproduction (DSSR).

En effet, Karimama est une commune à vocation agropastorale marquée par la culture de riz, des céréales, des cultures maraîchères et le coton. L'espace destiné aux cultures et à l'élevage est très réduit par le parc W qui occupe les 5/6 du territoire communal. Seule une bande de 15 km entre ce parc et le fleuve Niger est exploitée pour les activités économiques.

Dans cette portion on retrouve également des bas-fonds, des cours d'eau, des montagnes, les agglomérations etc. Des aménagements hydroagricoles sont réalisés pour les cultures maraîchères et le riz avec la réalisation des infrastructures. Face à l'inondation qui est devenue récurrente depuis 2010 peu de ces aménagements hydroagricoles résistent.

En matière de communication les routes, pistes rurales et les ouvrages de franchissement sont très dégradées chaque année par les eaux de pluies. Les ressources naturelles ne sont pas épargnées face aux activités socioéconomiques. Les formations végétales sont détruites par les feux de brousses, l'agriculture et l'élevage avec la dégradation du sol favorisant l'érosion entraînant ainsi l'ensablement des cours et plans d'eau de la commune. Des efforts sont donc à fournir pour aménager ces potentiels naturels pour le développement des activités agricoles et par suite améliorer les conditions de vie des populations.

Depuis 2016, la commune de Karimama a accordé une place importante au développement de l'élevage avec la réalisation et la sécurisation des aires de pâturage et des couloirs de passage des animaux, etc. Cependant les conflits entre agriculteurs et éleveurs demeurent. La commune de Karimama est aujourd'hui confrontée à quelques difficultés qui dégradent les conditions de vie de sa population malgré de nombreuses interventions de l'Etat et des partenaires ainsi que celles des efforts personnels de la commune pour améliorer le bien-être de la population. Il s'agit entre autres de :

- la dégradation des pistes rurales et des ouvrages de franchissement ;
- l'état défectueux de certains ouvrages de franchissement ;
- la dégradation du sol limitant la fertilité du sol ;
- les difficultés d'accès à certains arrondissements à cause de l'état de la voie renforçant ainsi l'insécurité ;
- le faible développement des activités génératrices de revenu ;
- l'inexistence d'un marché central respectant les normes ;
- le nombre grandissant des jeunes sans emploi ;
- les effets des changements climatiques ;
- l'inondation et l'ensablement des cours et plans d'eau ;
- le faible éclairage public ;
- le faible accès à l'énergie ;
- l'insuffisance de l'eau potable ;
- l'extrémisme violent ;
- le faible taux de scolarisation et maintien des filles à l'école ;
- la crise sécuritaire, etc.

Ces difficultés freinent la libre circulation des biens de personnes, le développement des activités génératrices de revenu, la promotion de l'agro-pastorale, l'exploitation des potentialités de la commune bref le développement inclusif du territoire communal de Karimama. Un diagnostic sectoriel s'avère donc important afin de mieux planifier le développement de la commune de Karimama pour les cinq prochaines années.

Le développement de la commune est-il garanti à partir d'une mobilisation optimale des ressources propres à travers une bonne organisation des filières agricoles, la maîtrise de la sécurité, la maîtrise de la sécurisation foncière, la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience des communautés aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, à la bonne gestion de la transhumance dans un environnement assaini, désenclavé où l'accès aux services sociaux de qualité, la nutrition, la digitalisation, l'employabilité des jeunes, la culture, l'artisanat, la cohésion sociale ainsi que la bonne gouvernance locale sont promues ?

## 5- THEORIE DU CHANGEMENT

La raison fondamentale qui sous-tend l'élaboration de ce PDC4 est la nécessité d'améliorer les conditions de vie des populations à travers une planification efficace du développement. Cette raison pourrait se décliner en trois grandes interventions à savoir le court terme où la gouvernance locale et économique est améliorée. A moyen terme, l'économie locale est promue, l'administration communale est modernisée, le développement urbain de la commune est renforcé et l'accès aux services sociaux de base est amélioré. A long terme, les conditions de vie des populations doivent être améliorées. Pour y arriver, la commune doit d'abord s'appuyer sur ses ressources humaines qui constituent une main-d'œuvre importante et disponible, ses ressources organisationnelles à travers le management mis en place au niveau de la mairie, ensuite ses ressources matérielles, financières et techniques issues de sa capacité de mobilisation. Ces ressources, une fois bien mises en œuvre à travers les quatre programmes (04) et dix-sept (17) projets produiront à long terme l'amélioration des conditions de vie des populations avec des impacts significatifs sur les revenus et la croissance économique de la commune par rapport à 2022. Les principales cibles de cette intervention sont les populations en général, en particulier les jeunes, les agriculteurs, les commerçants, les artisans. Cependant plusieurs facteurs ou conditions préalables (Hypothèses) sont indispensables pour la concrétisation du rêve. Il s'agit entre autres de : la disponibilité des ressources, la volonté politique, la participation citoyenne, l'appropriation de la réforme du CAT, la mobilisation effective des ressources, le respect des accords, la maîtrise de la situation sécuritaire, l'effectivité des transferts de l'Etat ainsi que son accroissement, la résilience accrue aux effets des changements.

## 6- ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

**Tableau LXVIII** : Arrimage PDC4, PAG2, PND, ODD

ORIENTATIONS STRATEGIQUES PDC4	PILIERS DU PAG2	AXES DU PAG2	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PND	ODD
Développement du potentiel agropastoral, culturel, artisanal, touristique et minier grâce aux PTF, des ONG et de l'Etat	<p><b>PILIER 1 :</b> Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance</p> <p><b>PILIER 2 :</b> Poursuivre la transformation structurelle de l'économie</p>	<p><b>Axe stratégique 2 :</b> Consolidation de la bonne gouvernance</p>	<p><b>Objectif Stratégique 2 :</b> Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise</p>	<p><b>ODD1 :</b> Éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p><b>ODD2 :</b> Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable</p>
Renforcement de l'accès aux services sociaux de base grâce à un meilleur aménagement du territoire	<p><b>PILIER 1 :</b> Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance</p> <p><b>PILIER 3 :</b> Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p><b>Axe stratégique 5 :</b> Promotion d'une éducation de qualité et de l'EFTP</p> <p><b>Axe stratégique 6 :</b> Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale</p>	<p><b>Objectif Stratégique 1 :</b> Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</p>	<p><b>ODD3 :</b> Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges</p> <p><b>ODD4 :</b> Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie</p> <p><b>ODD6 :</b> Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES PDC4	PILIER DU PAG2	AXES DU PAG2	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PND	ODD
Redynamisation des travaux d'aménagement et de protection des ressources naturelles pour la résilience des communautés face aux aléas climatiques	<p><b>PILIER 1 :</b> Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance</p> <p><b>PILIER 3 :</b> Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p><b>Axe stratégique 7 :</b> Renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national</p>	<p><b>Objectif Stratégique 3 :</b> Garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement, et l'émergence des pôles régionaux de développement</p>	<p><b>ODD13 :</b> Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences</p> <p><b>ODD15 :</b> Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>
Renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale	<p><b>PILIER 1 :</b> Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance</p> <p><b>PILIER 3 :</b> Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p><b>Axe stratégique 3 :</b> Renforcement du cadre macroéconomique et maintien de sa stabilité</p> <p><b>Axe stratégique 4 :</b> Accélération de la croissance économique</p>	<p><b>Objectif Stratégique 2 :</b> Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise</p> <p><b>Objectif Stratégique 4 :</b> Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance</p>	<p><b>ODD8 :</b> Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p><b>ODD17 :</b> Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat</p>

## 7- PROGRAMMATION

### PROGRAMMATION

Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD

Programmes	Projets	Nbre d'activités rattachées	Catégorie de dépenses éligibles	Secteurs	Coût estimé (en milliard)	Critères d'analyse d'impact ODD					Niveau d'impact
						Efficacité	Inter relation	Inclusion	Impact géographique	Indice de coloration	
Promotion de l'économie locale.	Projet 1.1.1.1. : Amélioration de la production et de la transformation des produits agropastoraux et halieutiques	27	Développement d'une agriculture durable et Productive	Economie Locale	459 200 000	100	80	100	100	80	Fort
	Projet 1.2.1.1. : Renforcement des infrastructures économiques et marchandes, des transports et des communications résilientes aux changements climatiques	18	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous.	Economie Locale	2 555 643 403	100	60	100	100	60	Fort
	Projet 1.3.1.1. : Valorisation de l'artisanat, des ressources minières, du tourisme et de l'hôtellerie	07	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous.	Economie Locale	55 600 000	100	80	80	100	80	Fort
Renforcement de l'accès aux services	Projet 2.2.1.1. : Renforcement du système sanitaire, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	14	Amélioration de la Santé pour tous	Santé	968 890 381	100	60	100	100	60	Fort

socioaux de base	Projet 2.3.1.1.1 : Renforcement de l'accès aux mesures de protection sociale de qualité	13	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous.	Sécurité	158 550 000	100	80	100	100	100	80	Fort
	Projet 2.4.1.1.1 : Amélioration de l'accès à l'eau potable	04	Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées.	Eau	68 000 000	100	80	100	100	100	80	Fort
	Projet 2.4.2.1.1 : Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement de base	11	Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous.	Hygiène et assainissement	179 700 000	100	60	100	100	100	60	Fort
	Projet 2.5.1.1.1 : Amélioration de l'accès à l'énergie	06	Amélioration à une énergie bas carbone, fiable et peu onéreuse.	Energie électrique	395 367 106	100	60	100	100	100	60	Fort
	Projet 2.6.1.1.1 : Promotion des activités sportives, culturelles et ludiques	08	Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement	Sport	342 500 000	100	80	100	100	100	80	Fort
	Projet 3.1.1.1.1 : Redynamisation de l'aménagement du territoire et de l'assainissement	08	0	0	Assainissement	185 529 300	0	0	0	0	0	0
Projet 3.2.1.1.1 : Renforcement de la protection de la biosphère et ressources	09	Développement d'une agriculture durable et Productive	Changement Climatique	155 500 000	100	60	100	100	100	60	Fort	

naturelles pour la résilience face aux aléas climatiques	de la résilience aux effets du changement climatique	Projet 4.1.1.1.1 : Renforcement du fonctionnement des services et organes communaux et infra communaux	21	Collectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du Territoire.	Administration	1 759 937 974	100	100	100	100	100	100	100	100	Fort	
		Projet 4.1.2.1. : Digitalisation de l'administration communale de Karimama	06	Collectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du Territoire.	Commune	89 000 000	100	60	100	100	100	60	100	100	100	Fort
		Projet 4.4.1.1. : Promotion de la coopération décentralisée, de l'intercommunalité et du partenariat public privé	02	Collectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du Territoire.	Coopération Décentralisée	12 500 000	100	80	100	100	100	100	100	100	100	Faible

## - Schéma de financement

Pour financer les réalisations prévues dans le présent PDC, la commune aura recours à plusieurs sources de financement à savoir :

- Le financement par la commune sur la base des recettes fiscales et celles provenant de l'exploitation des équipements marchands, de la mise en exploitation des ressources naturelles et de la taxe de développement local ;
- Le financement communautaire sous forme de contrepartie ou contribution de la population en tant que bénéficiaires/usagers de diverses infrastructures économiques ou sociocommunautaires ;
- La contribution des PTF ;
- Les fonds provenant du budget national (appui de l'Etat) à travers le FA-DeC affecté ou non, le PAG 2 ;
- La coopération intercommunale et décentralisée ;
- La contribution des organisations de la société civile intervenant dans la commune (ONG, associations de développement, projets nationaux de développement, etc.).

**Tableau LXXIV** : Projection financière du PDC 4

Rubriques budgétaires	Situation de référence de la projection	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	PART
Recettes fiscales	27 885 696	29 529 072	30 105 569	32 090 790	33 632 658	35 137 306	160 495 394	2,92
Recettes non fiscales	18 730 929	19 798 817	20 420 879	21 615 229	22 672 806	23 726 602	108 234 332	
<b>Total Recettes propres (Commune)</b>	<b>46 616 624</b>	<b>49 327 889</b>	<b>50 526 448</b>	<b>53 706 019</b>	<b>56 305 464</b>	<b>58 863 908</b>	<b>268 729 726</b>	
FADeC Non Affecté Investissement	213 887 720	225 803 454	258 526 359	256 013 095	271 459 067	288 199 458	1 300 001 433	72,86
FADeC Non Affecté Fonctionnement	168 823 958	168 823 958	168 823 958	168 823 958	168 823 958	168 823 958	19 790	
FADeC Affecté Investissement	132 430 024	171 284 164	128 122 272	158 340 035	167 840 373	166 577 649	792 164 493	

Rubriques budgétaires	Situation de référence de la projection	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL	PART
FADeC Affecté								
Fonctionnement	18 559 330	18 559 330	23 929 545	22 384 342	23 786 846	25 703 602	114 363 666	
FADeC santé communautaire		72 469 360	61 598 956	41 756 225	39 858 148	11 043 090	226 725 779	
FADeC COSO		1 603 291 541	1 000 000 000				2 603 291 541	
FADeC GUICHET SAHEL		252 681 390					252 681 390	
FADeC PDIEM		160 239 849					160 239 849	
Autres subventions de l'Etat (ABeGIEF)		100 000 000	50 000 000	0	0	0	150 000 000	
Total financement de l'Etat	533 701 032	2 773 153 046	1 691 001 090	647 317 656	671 768 392	660 347 757	6 443 587 941	
Partenaires Techniques et Financiers (PCTL)		644 942 000	500 000 000	0	0	0	1 144 942 000	
Partenaires Techniques et Financiers (PIDACC)		28 125 000	78 125 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	256 250 000	24,2
Partenariat Public Privé			207 050 252	207 050 252	207 050 252	207 050 255	828 201 011	
Emprunts						0	0	
Total autres sources		673 067 000	785 175 252	257 050 252	257 050 252	257 050 255	2 229 393 011	
Financements extérieurs		3 446 220 046	2 593 448 206	940 367 907	964 818 644	989 398 012	8 934 252 815	96,6
RECETTES	46 616 624	3 495 547 935	2 643 974 654	994 073 926	1 021 124 107	1 048 261 920	9 202 982 541	100

Source : Atelier de programmation, Septembre 2023

## 8- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

- **Mise en œuvre du PDC**
  - ◇ **Dispositif organisationnel et institutionnel de mise en œuvre**

La réussite de la mise en œuvre du PDC 4 de Karimama passe par les performances des structures chargées de son pilotage. Toute la population est concernée par la mise en œuvre du PDC. Toutefois, le Conseil Communal ayant à sa tête le maire et ses adjoints est le premier responsable dans cette mise en œuvre. Le tableau ci-dessous présente les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDC avec leurs rôles et responsabilités. Ainsi le comité de suivi-évaluation du PDC 4 est pris par l'arrêté N°58/005/M.CKM/SE/SDLP/SA du 28 mai 2024 portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan de développement communal quatrième génération de la commune de Karimama (voir annexe 12).

**Tableau LXXIII** : Acteurs et leurs rôles dans la mise en œuvre du PDC

Organes	Acteurs	Rôles et responsabilités
<b>Conseil communal (CC)</b>	Conseillers communaux	Maitrise d'ouvrage du PDC, Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation
<b>Conseil d'orientation et de supervision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Maire et ses adjoints ;</li> <li>- Les présidents de commissions permanentes ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopte le PDC et les PAI, PTA ;</li> <li>- Vote le budget annuel ;</li> <li>- Adopte les rapports d'exécution du PDC ;</li> <li>- Adopte le compte administratif.</li> </ul>
<b>Cellule technique de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SE (Président)</li> <li>- DDLP (Rapporteur)</li> <li>- DAAF</li> <li>- PRMP</li> <li>- C/SPAT (Préfecture)</li> <li>- C/SPSP/DDD</li> <li>- DST</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonne la mise en œuvre du PDC ;</li> <li>- Présente les tranches annuelles (PAI, PTA) au Conseil Communal (CC) ;</li> <li>- Recherche et négocie le financement pour la mise en œuvre du PDC ;</li> <li>- Organise le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDC et présente le rapport au CC ;</li> <li>- Rend compte aux populations.</li> </ul>
<b>Conseil d'Arrondissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'arrondissement</li> <li>- CV/CQV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilise les populations autour des projets ;</li> <li>- Facilite la réalisation des activités de développement au niveau des arrondissements ;</li> <li>- Rend compte aux populations et au Maire ;</li> <li>- Plaide les besoins de l'arrondissement au niveau communal en vue de l'élaboration des PAI et PTA ;</li> </ul>

<b>Populations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Populations</li> <li>- Organisations professionnelles</li> <li>- OSC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'acquittent des taxes et impôts ;</li> <li>- Participer au processus de prise de décisions ;</li> </ul>
<b>Personnel communal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsables des services techniques</li> <li>- Les chefs services</li> <li>- Les collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépare des informations (documents et rapports) facilitant la prise de décisions ;</li> <li>- Exécute sa part de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC ;</li> <li>- Suivi opérationnel du PDC ;</li> <li>- Elaboration des PAI et PTA ;</li> <li>- Elabore son rapport d'exécution d'activités.</li> </ul>
<b>Services Déconcentrés de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsables des SDE nommés par arrêté communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui – conseil et production de données</li> </ul>
<b>Organisations de la Société Civile (OSC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG</li> <li>- OPA</li> <li>- Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuent à la mise en œuvre du PDC ;</li> <li>- Assurent la veille citoyenne ;</li> </ul>
<b>Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets et programmes de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurent l'appui technique et financier de la mise en œuvre du PDC.</li> </ul>
<b>Cadre de concertation des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadres de concertation mises en place par les arrêtés communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les rapports de suivi</li> <li>- Formuler des recommandations</li> </ul>

Source : Atelier de programmation, Août 2023

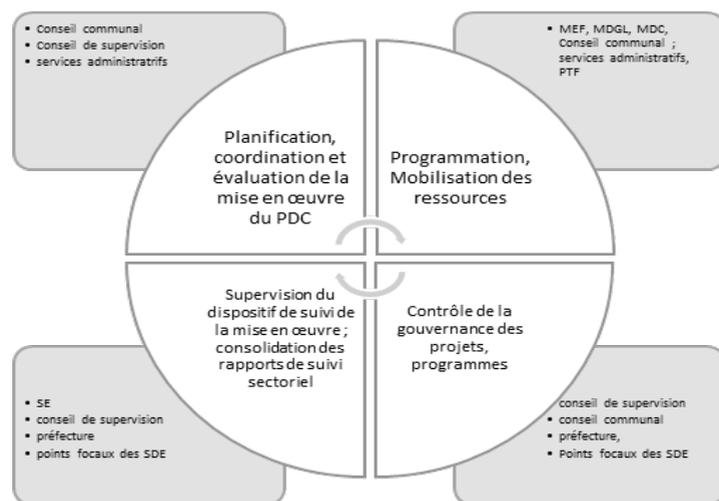


Figure 24 : Schéma illustratif du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC4 de Karimama

Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Karimama, 2024

- **Stratégies de mobilisation des ressources pour le financement du PDC**

La mobilisation des ressources financières tant propres qu'externes est la condition sine qua none de la réalisation des actions et mesures prévues par le PDC 4.

- ◇ **Mobilisation des ressources propres de la commune**

La mobilisation des ressources propres de Karimama a pour but de fédérer toutes les forces vives de la commune à l'exécution du plan. Elles sont constituées des taxes et impôts locaux collectés sur les marchés, auprès des locataires des boutiques, des redevances d'eau potable. Compte tenu de leur importance, le Maire devra veiller à une plus grande implication des différents acteurs dans la mobilisation des ressources. Des primes spéciales de motivation seront octroyées, à la fin de chaque année, aux acteurs méritants pour susciter l'engouement de tous.

Pour une meilleure mobilisation des ressources propres, il faut effectivement :

- mettre en œuvre les stratégies retenues dans le PDC 4 et surtout renforcer sa capacité d'investissement en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant le niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales de la commune ;
- signer un contrat d'objectif avec le service des impôts ;
- renforcer la participation des communautés directement bénéficiaires, pour la réalisation des investissements et autres.

- ◇ **Mobilisation des ressources externes**

La mobilisation des ressources externes est indispensable pour le financement des projets, dans le processus de mise en œuvre du PDC 4. Elles sont constituées pour la plupart du FADeC/ FIC, des fonds des Partenaires Techniques et Financiers et de la coopération décentralisée. Pour bénéficier convenablement du FADeC, l'administration communale devra respecter les conditionnalités exigées en améliorant ses performances dans la gouvernance locale, les procédures de passation des marchés publics et la participation citoyenne. Pour ce faire, le Maire devra veiller au fonctionnement régulier des différentes instances communales et de l'administration communale. Il devra organiser des séances de redditions de compte par an et veiller à la consommation des ressources allouées suivant les procédures du FADeC.

S'agissant des Partenaires Techniques et Financiers, la Mairie doit se conformer au manuel de procédures des différents PTF et exécuter les activités prévues dans les projets objet de contrat. Pour ce qui est de la coopération décentralisée, des efforts doivent être consentis pour explorer les possibilités de partenariat ou de jumelage avec les institutions étrangères.

De façon opérationnelle, pour vendre le PDC 4 aux fins de mobiliser les ressources il faut :

- ⇒ élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de ressources (cibles, calendrier, sources, stratégies)
- ⇒ organiser la vente du PDC 4 aux acteurs et aux investisseurs à travers :
  - la mise en place d'une équipe de vente du PDC ;
  - la présentation du PDC aux bénéficiaires, investisseurs et autres acteurs à travers des audiences, des rencontres, la communication dans les médias, l'organisation de séminaires, la participation à des manifestations au plan local qu'à l'extérieur, etc. ;
  - la mobilisation de la diaspora autour du financement et la mise en œuvre du PDC 4.
  - faire un plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des différents programmes du PDC 4 ;
  - faire recours à la coopération décentralisée. Elle doit identifier d'autres partenaires aussi bien du nord que du sud pour renforcer l'impact de cette coopération décentralisée ;
  - saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat.

### **Mécanisme du suivi évaluation**

Le suivi-évaluation constitue un élément important du processus de mise en œuvre du PDC. Sans ce dernier, il serait difficile au terme des 5 ans d'apprécier l'atteinte des objectifs et résultats planifiés et encore moins les effets et impacts sur les conditions de vie des populations. C'est donc une fonction permanente qui vise essentiellement à fournir aux services de gestion du PDC et aux parties prenantes des indicateurs sur les progrès réalisés ou sur leur absence. Dans cette logique, le suivi-évaluation consistera à mettre en place un dispositif organisationnel, un Comité Technique de Suivi-Evaluation, un protocole de collecte

des données y compris des outils et un protocole de diffusion des rapports de suivi et d'évaluation.

### **Le suivi des interventions**

Le suivi requiert la collecte continue d'informations sur la mise en œuvre du PDC et surtout la documentation de ces informations à l'aide d'outils appropriés. Le Comité Technique de Suivi-Evaluation procédera à l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'avancement qui seront examinés et validés par le Comité de Pilotage et adoptés par le Conseil Communal. La validation du rapport annuel d'avancement sera l'occasion pour chaque acteur d'apprécier le progrès vers l'atteinte des résultats. Ce rapport doit être analytique et dégager de façon explicite, les raisons de la réalisation ou non des résultats attendus. Le rapport d'avancement doit aussi proposer des mesures correctives aux goulots d'étranglement.

Le suivi de la mise en œuvre du PDC comprend entre autres, les revues trimestrielles/semestrielles et annuelles et vise à faire le point des réalisations du trimestre/semestre ou de l'année en cours et à en dégager le niveau de progrès vers l'atteinte des résultats.

C'est également le cadre de planification des activités du trimestre/semestre ou de l'année suivante. Chaque responsable de service fera le point des activités menées au sein de son service, les difficultés rencontrées et des approches de solutions. Tous les acteurs de développement seront associés à travers un Forum des Acteurs de Développement de la Commune.

#### **6.3.1.2. Le suivi budgétaire**

Le suivi budgétaire est un outil de la planification et du suivi de la gestion budgétaire et prend en compte à la fois les recettes de fonctionnement et d'investissement, les dépenses de fonctionnement et d'investissement (voir annexe 14). Il permet d'apprécier les efforts de mobilisation de ressources mais également de consommation des ressources. Le suivi budgétaire est un système de veille pour une gestion efficiente des ressources.

#### **6.3.2- Mécanisme d'évaluation**

Le mécanisme d'évaluation du PDC prévoit une revue à mi-parcours au troisième trimestre de 2026 et une évaluation finale en fin 2028. Cette évaluation va surtout porter sur l'appréciation de la performance de la mise en œuvre du

PDC sur les conditions de vie des populations. Elle permettra d'apprécier l'impact, la gouvernance, la pertinence, la durabilité, l'efficacité, l'efficacé, la redevabilité et la cohérence des interventions menées dans le cadre du PDC.

Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations devront être validées par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PDC. Elles seront prises en compte pour la bonne conduite du prochain PDC.

### **6.3.3. Les Outils du suivi et d'évaluation du PDC**

#### **6.3.3.1. Mise en place d'une base de données**

L'élaboration du présent PDC, a nécessité beaucoup d'efforts de collecte de données et d'informations. Pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ce PDC et en vue de faciliter l'élaboration du prochain PDC, la commune doit envisager la mise en place d'un dispositif simplifié de collecte, d'analyse et de gestion des informations et données de la commune. Celle-ci pourrait être facilitée par la mise à jour du Tableau de Bord Social (TBS) de la Commune.

Cette base de données permettra la centralisation des données et son actualisation facilitera la mise à disposition en temps réels des données sur les indicateurs de résultats afin d'apprécier la contribution de la commune vers l'atteinte des ODD.

Les autres outils de suivi et d'évaluation du PDC mise en place sont :

- ◆ La fiche de collecte d'informations et de données. Voir annexe15.
- ◆ Cadre de mesure performance. Voir annexe16.
- ◆ Cadre de mesure de résultat/les tableaux de suivi des indicateurs : ODD, DD voir annexe 17.

## 9- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES

Dans la mise en œuvre du Plan de Développement Communal, les risques suivants sont envisageables ainsi que leurs mesures de mitigation ou d'atténuation (Cf. le tableau ci-dessous).

**Tableau** : Analyse des risques liés à la mise en œuvre du PDC4

Risques identifiés	Probabilité de se produire	Mesure de mitigation/atténuation
Aléas climatiques	Fort	Continuation de l'adoption des mesures de gestion durable des terres Adoption des mesures d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs
Situation sécuritaire précaire	Fort	Sensibilisation des populations sur les comportements et alerte ; sécuriser la commune et positionner les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) à des points stratégiques de la commune.
Faible adhésion des populations locales dans la mise en œuvre des activités programmées ;	Fort	Sensibilisation des populations locales à prendre part à toutes les actions programmées dans la commune.
Lourdeur administrative dans la mise en œuvre de certains projets	Insuffisance des cadres de conceptions et d'exécution des activités	Elaboration de plans de Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétence ; Formation du personnel sur les tâches principales ; Organisation des plaidoyers pour le recrutement des cadres dans l'administration communale ; Promotion du partenariat public privé.
Mobilisation tardive du financement ;	Fort (l'indivisme fiscal aggravé par le problème d'insécurité grandissante)	Renforcement des systèmes de recouvrement, la sensibilisation des contribuables pour le paiement des taxes et impôts, renforcement de la gouvernance locale et transparence financière.
Conflits domaniaux liés au refus de certains propriétaires terriens de céder le foncier pour le patrimoine de la commune ;	Moyen	Redynamiser le mécanisme de médiation et de règlement à l'amiable des conflits domaniaux ; Encouragement de la participation citoyen
Querelles intestines liées à la politisation ;	Faible	Gestion pacifique des éventuelles crises. Maintien du dialogue et des réformes politiques
Mauvaise organisation des acteurs des filières agricoles de la commune ;	Moyen	Création et renforcement des organisations de producteurs. Mise en place de dispositif de dialogue. Formation et sensibilisation des acteurs agricoles
Destruction des cultures dans les champs par les animaux transhumants ;	Moyen	Délimitation et sécurisation des zones de cultures et de pâturage, renforcement de la réglementation locale et application des lois, renforcement de la sensibilisation et de la formation des éleveurs
Survenue d'éventuelle autre épidémie ou pandémie.	Faible	Renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte précoce, campagne de sensibilisation et de prévention pour le grand public

**Source** : commune technique d'élaboration du PDC4 de Karimama, 2022

Les conditions de succès de la mise en œuvre du PDC4 s'énoncent de la façon suivante :

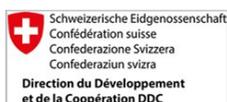
- l'amélioration du cadre institutionnel actuel et la mise en œuvre effective des réformes de la décentralisation ;
- la mise en place de mesures incitatives afin d'attirer les opérateurs économiques de la commune à accompagner les jeunes porteurs de projets ;
- l'absence de catastrophes naturelles majeures, d'épidémie ou de pandémie comme celle liée à la COVID-19 ;
- les subventions des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des projets ;
- le transfert effectif à bonne date des fonds FADeC ;
- la bonne collaboration entre les SDE et les différents services de la mairie ;
- la synergie des interventions entre les structures déconcentrées de l'Etat, les services de la mairie les PTF dans l'exécution des projets ou programmes de développement de la commune ;
- l'harmonie et la synergie d'action entre les organes politiques et techniques de la commune dans la mise en œuvre du PDC4.

Au-delà de ces conditions, le Maire devra mobiliser toutes les forces vives de la commune à l'intérieur comme à l'extérieur afin de garantir le succès de la mise en œuvre du PDC 4<sup>ème</sup> génération.

MOT DU MAIRE .....	3
PRESENTATION DE LA COMMUNE .....	5
APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4....	8
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT .....	10
THEORIE DU CHANGEMENT.....	12
ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTA- TIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES .....	13
PROGRAMMATION .....	15
⇒ Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD.....	15
⇒ Schéma de inancement .....	18
STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI- EVALUATION .....	20

## Nos remerciements à :

- ⇒ la Préfecture de Kandi ;
- ⇒ la Direction Départementale de Développement de l'Alibori ;
- ⇒ l'Association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) ;
- ⇒ la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Coopération Suisse ;
- ⇒ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ⇒ la GIZ/ProSilience ;
- ⇒ l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) ;
- ⇒ le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ;
- ⇒ DEDRAS ONG et la Fondation ERIKS ;
- ⇒ le Ministère du Développement et ses directions techniques : la DGPD et la DGCS-ODD ;
- ⇒ tous les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes financés et ayant apportés un concours au cours du processus.



**Réalisé par APIDA grâce au financement de la Coopération Suisse  
à travers le programme AGORA**



## TABLE DES MATIERES

MOT DU MAIRE .....	3
PRESENTATION DE LA COMMUNE .....	5
APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4.....	8
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT .....	10
THEORIE DU CHANGEMENT.....	12
ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTA- TIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES .....	13
PROGRAMMATION .....	15
⇒ Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD.....	15
⇒ Schéma de inancement .....	18
STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE. MECANISME DE SUIVI-	



## SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



#DestinationBenin  
@GouvBenin

# Vision

« Karimama est en 2030, une commune rési-liente, bien gouvernée et aménagée, ouverte à économie compétitive où tous les citoyens sont unis et ont équitablement accès à des services publics de qualité dans un environnement sain, sécurisé et durable »



## SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



#DestinationBenin  
@GouvBenin

# Vision

« Karimama est en 2030, une commune rési-liente, bien gouvernée et aménagée, ouverte à économie compétitive où tous les citoyens sont unis et ont équitablement accès à des services publics de qualité dans un environnement sain, sécurisé et durable »